



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles De Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le 22/07/2022
ID : 077-217701226-20220722-2022_199C-AR

DECISION n° 2022 / 199 -C

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR L'ANNEE 2021/2022.

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De demander à tout organisme financeur, sans limitation de montant ou d'objet, l'attribution de subventions,

CONSIDERANT les orientations de la commune de Combs-La-Ville dans le domaine de la politique sportive, et plus spécifiquement sur la possibilité aux enfants de la commune d'exercer une activité sportive au sein de l'Ecole Municipale des Sports.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention avec le Conseil Départemental de Seine et Marne pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 330 € pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports pour l'année 2021/2022.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville au chapitre 74 sous la nature 7473.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 22 juillet 2022

**Par délégation du Maire,
La 3ème adjointe au Maire**



Mme Juliette BREDAS